

Décision n° D2024_028

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil départemental n°01-19 du 8 juin 2017 relative au montant des redevances dues à l'occasion d'autorisations de tournage et/ou de prises de vue dans des propriétés départementales,

Vu son arrêté n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

Considérant que la société de production « Qui Vive » a sollicité du Département l'autorisation d'occuper une partie des locaux du Collège Jean Jaurès à Saint-Ouen afin d'y effectuer, du 20 au 24 février 2024, le tournage de séquences d'un court-métrage intitulé « Une histoire d'amour »,

décide

- D'APPROUVER la convention de mise à disposition temporaire au profit de la société de production « Qui Vive » d'une partie des locaux du collège Jean Jaurès à Saint-Ouen, pour la préparation et le tournage de séquences d'un court-métrage intitulé « Une histoire d'amour », du 20 au 24 février 2024 ;

- DE PRÉCISER qu'au titre du caractère pédagogique du présent court-métrage traitant du harcèlement au sein d'un établissement scolaire, ladite convention est consentie à l'euro



Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 093-229300082-20240413-D2024_028-AR



symbolique, par dérogation aux dispositions de la délibération de la commission permanente du Conseil départemental susmentionnée ;

- DE SIGNER ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 093-229300082-20240413-D2024_028-AR